

# **SOMMAIRE**

## **Introduction**

## **Méthodologie**

### **1. Structure et histoire familiale**

- 1.1 Composition des familles monoparentales**
- 1.2. Les origines de la monoparentalité**
- 1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité**

### **2. Vie quotidienne**

- 2.1. Organisation du quotidien**
- 2.2. Les difficultés du quotidien**
- 2.3. Le réseau d'aide aux familles monoparentales**

### **3. Séparation / Divorce**

- 3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux**
- 3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants**
- 3.3. Relations parents/services/institutions**

### **4. Scolarité, loisirs et vacances des enfants**

- 4.1. Scolarité des enfants**
- 4.2. Loisirs des enfants**
- 4.3. Les vacances**

### **5. Le Logement des familles monoparentales**

- 5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales**
- 5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant**
- 5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales**
- 5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales**
- 5.5. Choix du lieu d'habitation**

- 5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement**
- 5.7. Choix du cadre de vie**
- 5.8. Confort du logement des familles monoparentales**
- 5.9. Coût du logement**
- 5.10. Les aides au logement**
- 5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer**
- 5.12. Les dispositifs d'aide**

## **6. Emploi et revenus**

- 6.1. Emploi et familles monoparentales**
- 6.2. Possibilités de déplacement des familles**
- 6.3. Les revenus des familles monoparentales**

# Introduction

Aujourd'hui, un enfant sur sept de moins de 25 ans vit avec un seul de ses parents.

La monoparentalité touche un nombre croissant de familles. Au recensement de la population de 1968, **9 %** des familles françaises étaient monoparentales. En 1999, cette part a presque doublé, elle concerne **17%** des familles. La Franche Comté connaît également ces changements, mais les familles monoparentales ne représentent que **11,49%** des familles de cette région.

Auparavant la monoparentalité apparaissait surtout après la disparition du conjoint ou était le fait de mères célibataires issues de milieux défavorisés. Aujourd'hui elle concerne surtout les femmes divorcées ou séparées issues de tous les milieux sociaux.

De part la diversité des situations, la monoparentalité est difficile à appréhender d'autant qu'elle ne constitue qu'un épisode de la vie. Elle reste mal connue.

Toutefois, parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, ces familles sont confrontées à des obstacles supplémentaires : le manque de temps, des difficultés à l'accès à la propriété, à l'emploi... qui les rendent plus fragiles.

Afin d'approfondir sa connaissance des familles monoparentales de Franche Comté, l'Observatoire de la Famille a souhaité interroger ces familles sur les points suivants :

- leur histoire et leur structure familiale
- leur vie quotidienne
- les relations parents/enfants après une séparation ou un divorce
- la scolarité, les loisirs et les vacances des enfants
- leur logement
- leur emploi et leurs revenus

## **1. Histoire et structure familiale**

De part la diversité des situations, les familles monoparentales ne forment pas un groupe homogène. Leur histoire est le premier élément permettant de les appréhender.

A la suite de quel évènement ces familles se sont-elles constituées ? Comment sont-elles constituées ? Quelles sont leurs caractéristiques ?

## **2. Vie quotidienne**

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales sont confrontées à des obstacles supplémentaires notamment le manque de temps, la prise de responsabilité...

De ce fait, rencontrent-elles des difficultés d'organisation ? Quelles sont-elles ? Evoluent-elles avec le temps ?

Leur réorganisation familiale, les a-t-elle conduit à consacrer davantage de temps à certaines activités quotidiennes ? Quelles sont-elles ? Pour y faire face, font-elles appel à de l'aide extérieure ? Quel est leur réseau d'aide ? Comment l'utilisent-elles ?

## **3. Les relations parents/enfants après une séparation ou un divorce**

Suite à une séparation, un divorce, les familles doivent se réorganiser et redéfinir la place et le rôle de chacun.

Dans quelles conditions les enfants rencontrent-ils leur autre parent ? A quelle fréquence ?

Dans quel climat, les deux parents assurent-ils leur rôle de co-éducateur ? Quels rapports entretiennent-ils ? Existe-t-il des sujets plus difficiles à gérer ? Ont-ils fait appel à des services de médiation ou autres pour régler ces difficultés ?

Les familles ont-elles adopté un mode de garde alternée ? Si tel est le cas, en sont-elles satisfaites ?

## **4. La scolarité, les loisirs et les vacances des enfants**

La réussite scolaire dépend avant tout de la catégorie socio-professionnelle des parents, de leur niveau culturel et du niveau d'études de la mère. Toutefois, à niveau égal, les enfants des familles monoparentales poursuivent moins longtemps leurs études que les enfants issus de familles dont les parents sont encore en couple.

L'argent est-il la seule raison qui empêcherait les parents de ne pas soutenir leurs enfants dans la poursuite de leurs études après le bac ?

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales manquent de temps, de moyens financiers...

Cela a-t-il des conséquences sur les loisirs et les vacances des enfants ? Quels sont les loisirs et les vacances des enfants de familles monoparentales ?

## **5. Logement**

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales disposent généralement de « faibles » revenus, manquent de temps et peuvent subir des discriminations. Le logement traduit bien ces constats.

Quelles sont leurs conditions de logement ? Subissent-elles des discriminations ? Outre l'aspect financier, pourquoi ont-elles choisi le logement dans lequel elles vivent ? Rencontrent-elles des difficultés pour rester dans leur logement ?

## **6. Emploi et revenus**

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, et qu'elles ont principalement des femmes à leur tête, les familles monoparentales sont plus fragiles en terme économique. Elles sont confrontées aux difficultés du marché de l'emploi des femmes en général (salaires faibles, emplois précaires...) et doivent faire face à des responsabilités familiales plus importantes puisqu'elles sont seules à assumer au quotidien la garde de leurs enfants.

Les monoparents exercent-ils une activité professionnelle ? Quel temps y consacrent-ils ?

La garde des enfants est-elle un frein pour exercer une activité professionnelle ?

Les ressources du ménage permettent-elles de répondre aux dépenses courantes de la famille ?

Leur salaire est-il synonyme d'auto-suffisance ?

# Méthodologie

Selon l'INSEE, une étude doit porter sur un échantillon de 1 000 individus pour obtenir une marge d'erreur minimale.

L'observatoire de la famille a pour vocation de réaliser des études, non seulement à l'échelle régionale mais également à l'échelle départementale. Pour effectuer ces travaux, nous nous sommes attachés à créer des échantillons départementaux composés de 1000 individus de manière à obtenir le même degré de fiabilité pour ces deux découpages territoriaux.

Afin de constituer ces échantillons, le questionnaire a été envoyé à 5000 familles monoparentales du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône et à 3633 familles monoparentales du Territoire de Belfort entre septembre 2004 et août 2005. 4268 familles monoparentales ont répondu à notre sollicitation. Les adresses des ménages enquêtés sont issues des fichiers des allocataires de la CAF et de la MSA. Nos échantillons possèdent donc une particularité. Toutes les personnes interrogées perçoivent au moins une aide publique que ce soit au titre du logement ou de la famille alors que toutes les familles monoparentales ne sont pas bénéficiaires de ces prestations.

Pour bâtir, l'échantillon régional nous avons sélectionné de manière aléatoire des individus dans chacun des échantillons départementaux selon le sexe du monoparent et son département d'origine. En effet, 46% des familles monoparentales franc-comtoises habitent dans le Doubs. Il était nécessaire qu'elles soient surreprésentées dans l'échantillon régional par rapport à celles des autres départements. Et puis, la monoparentalité est vécue différemment selon que l'on soit un homme ou une femme. Au niveau départemental, nous avons choisi de ne conserver que le sexe comme variable de redressement. Il était donc indispensable de prendre en compte cette variable pour construire l'échantillon régional.

## Construction des échantillons (en valeurs absolues)

	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche Comté
<b>Nombre de questionnaires envoyés</b>	5000	5000	5000	3633	18633
<b>Nombre de questionnaires reçus</b>	1356	1100	1081	731	4268
<b>Nombre de questionnaires constituant l'échantillon d'étude</b>	1000	1000	1000	700	1000

Note de lecture : 5000 questionnaires ont été envoyés dans le département du Doubs

## Répartition des familles monoparentales franc-comtoises selon le sexe du parent référent (en%)

Sexe du monoparent	Au recensement de 1999	Dans l'échantillon
<b>Homme</b>	16	16
<b>Femme</b>	84	84
<b>Total</b>	100	100

Note de lecture : 16% des monoparents francs-comtois au recensement de 1999 étaient des hommes

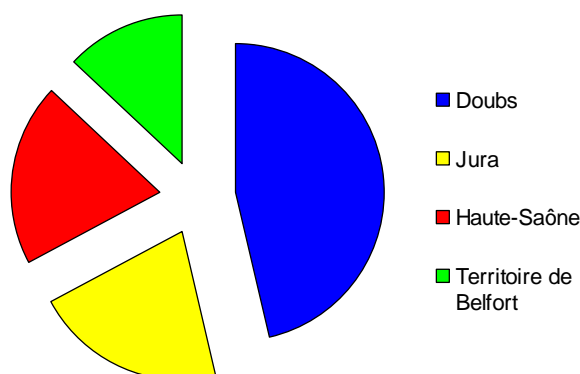
Dans l'ensemble du document le calcul des pourcentages prend en compte les non-répondants

# 1. Structure et histoire familiale

## 1.1. Composition des familles monoparentales

La monoparentalité concerne en 1999, **35714** familles en Franche-Comté soit **11,49%** des familles. Ces familles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Plus présentes dans les villes-centres des grandes agglomérations (INSEE Franche-Comté l'Essentiel n°50), **46%** se concentrent dans le département du Doubs. De ce fait, la monoparentalité est plus fréquente dans les familles du Doubs et du Territoire de Belfort (plus urbains) que dans celles du Jura et de la Haute-Saône.

**Répartition des familles monoparentales en Franche-Comté selon leur département d'origine (en%)**



**Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles dans chacun des départements de Franche-Comté en 1999 (en%)**

	Part des familles monoparentales
<b>Doubs</b>	12,13
<b>Jura</b>	10,39
<b>Haute-Saône</b>	10,88
<b>Territoire de Belfort</b>	12,27
<b>Franche Comté</b>	11,49

Note de lecture : 12,13% des familles dans le Doubs sont des familles monoparentales  
Source : INSEE 1999

Cette situation familiale est principalement vécue par des femmes quel que soit le département. **84%** des familles monoparentales franc-comtoises ont pour parent référent, une femme, et **16%**, un homme. Cependant, selon l'INSEE entre 1990 et 1999, le nombre de pères qui élèvent seuls leurs enfants augmente plus vite que le nombre de mères.

La monoparentalité affecte **42829** enfants âgés de moins de 25 ans soit **13,7%** des enfants de la région. Le nombre d'enfant qui vivent avec un seul de leur parent a d'ailleurs augmenté de 23% entre les recensements de 1990 et 1999. Les enfants des départements du Jura et de la Haute-Saône sont proportionnellement moins nombreux à vivre cette situation familiale (1 enfant de moins de 25 ans sur 10) que ceux du Doubs et de Territoire de Belfort (1 enfant de moins de 25 ans sur 7).

Les familles monoparentales comptent en moyenne **1,9** enfants en leur sein et ont **1,8** enfants à charge.

### Part des enfants âgés de moins de 25 ans touchés par la monoparentalité au recensement de 1999 dans les départements francs-comtois (en%)

	Part des enfants
<b>Doubs</b>	14,4
<b>Jura</b>	12,6
<b>Haute-Saône</b>	12,9
<b>Territoire de Belfort</b>	14,4
<b>Franche Comté</b>	13,7

Note de lecture : Dans le Doubs, 14,4% des enfants âgés de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale.

Source : Recensement INSEE de 1999

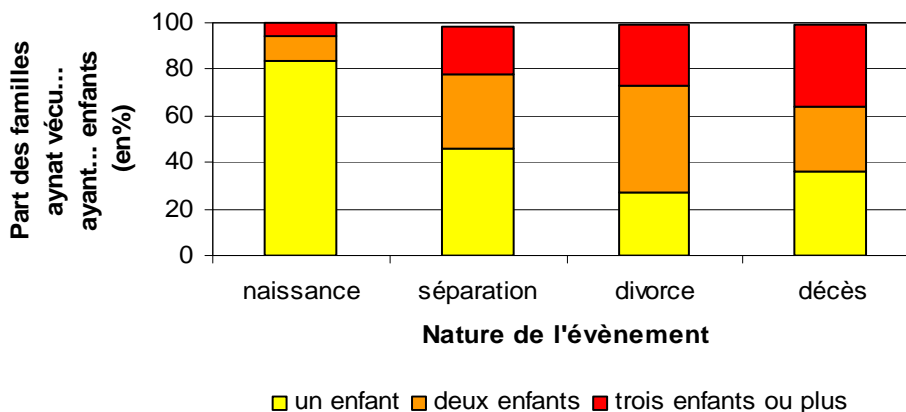
### Répartition des familles monoparentales franc-comtoises selon le nombre d'enfants (en%)

	Nombre d'enfants par famille						Total
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants ou plus	Non répondants	
<b>Répartition des familles selon le nombre total d'enfants</b>	41	36	17	5	1	1	100
<b>Répartition des familles selon le nombre d'enfants à charge</b>	46	35	15	3	1	0	100

Note de lecture : 41% des familles monoparentales franc-comtoises comptent un seul enfant  
46% des familles monoparentales ont un seul enfant à charge

Le nombre d'enfants que comptent ces familles dépend de la situation familiale qui a précédé la monoparentalité. En effet, les familles qui se sont formées à la suite d'une naissance sans conjoint ou d'une séparation, comptent majoritairement un seul enfant alors que les familles issues d'un divorce ou d'un décès dénombrent dans plus de la moitié des cas, deux enfants et plus.

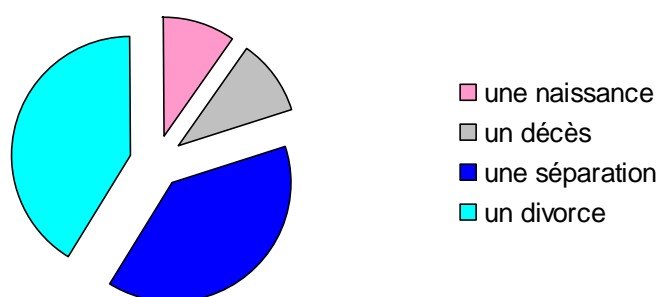
### Nombre d'enfants que comptent les familles monoparentales en Franche-Comté selon la nature de l'évènement à l'origine de cette situation



## 1.2. Les origines de la monoparentalité

Aujourd'hui, le décès n'est plus l'origine principale de la monoparentalité. Il ne concerne que **10%** des familles franc-comtoises. **80%** des parents qui, aujourd'hui, vivent seuls au quotidien avec leurs enfants ont connu une séparation ou un divorce.

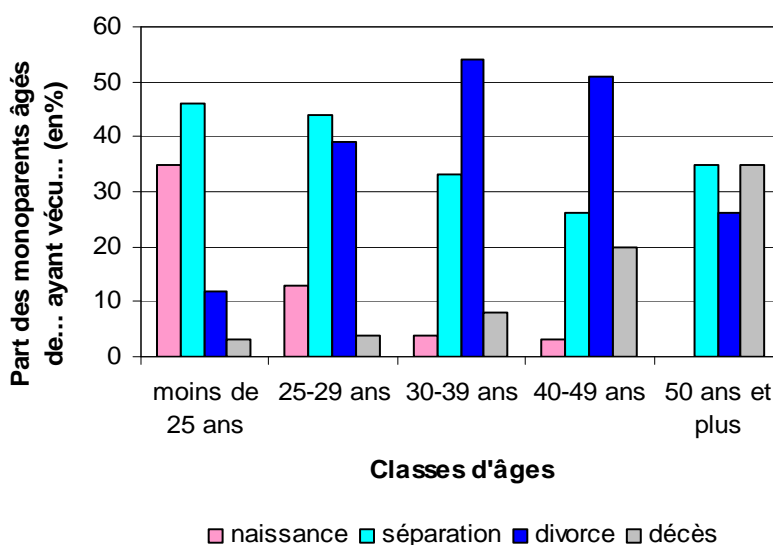
**Répartition des familles monoparentales selon la nature de l'évènement qui a provoqué cette situation**



Le célibat avec enfant est le fait de **10%** des familles monoparentales. Ces derniers ont pour point commun, leur jeune âge au moment où est survenue cette monoparentalité. En effet, **23%** d'entre eux étaient âgés de 20 ans et moins et **47%** de moins de 25 ans. La recomposition familiale et la vie de couple expliquent la faible proportion des «mères célibataires» dans les autres classes d'âges. Le divorce ou la séparation est dans plus de **80%** des cas, la cause de la monoparentalité chez les 25 et 49 ans.

Le décès du conjoint, donne plus souvent lieu à cette situation familiale lorsque le monoparent est âgé de 50 ans et plus. Ces réalités sont similaires d'un département à l'autre.

**Les évènements à l'origine de la monoparentalité en Franche-Comté selon l'âge du monoparent au moment des faits**

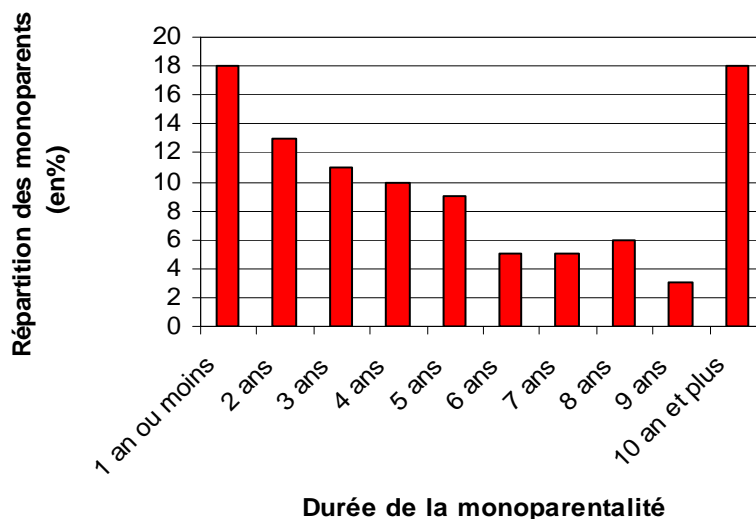




### 1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité

La monoparentalité ne constitue qu'une tranche de vie. De durée variable, elle est vécue en moyenne durant **5,62** ans en Franche-Comté. Mais elle recouvre de nombreuses réalités puisque **18%** des monoparents ne vivent plus en couple depuis moins d'un an et **52%** depuis moins de 5 ans.

#### Répartition des familles monoparentales selon la durée de leur situation familiale



#### Durée moyenne de la monoparentalité dans les départements de Franche-Comté

	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche Comté
Nombre d'années moyen	5,65	5,74	5,22	5,23	5,63

Note de lecture : les monoparents du Doubs vivent cette situation familiale depuis 5,65 ans en moyenne.

La monoparentalité est vécue dans **87%** des cas, pour la première fois. Les monoparentalités successives sont plus le fait des femmes que des hommes.

Les monoparents qui ont déjà vécu cette situation familiale sont aujourd'hui, principalement séparés de leur conjoint

#### Répartition des monoparents francs-comtois selon leur sexe et le nombre de fois qu'ils ont vécu cette situation familiale (en%)

Nombre de fois que la monoparentalité a été vécue à ce jour	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
1 fois	92	86	87
2 fois ou plus	8	14	13
Total	100	100	100

Note de lecture : 92% des monoparents francs-comtois de sexe masculin vivent leur monoparentalité pour la première fois

Par ailleurs, 87% de l'ensemble des monoparents vivent leur monoparentalité pour la première fois

**Répartition des monoparents francs-comtois selon l'évènement à l'origine de leur situation familiale actuelle et le nombre de fois qu'ils l'ont vécu (en%)**

Nombre de fois que la monoparentalité a été vécue à ce jour	Evènement à l'origine de la monoparentalité actuelle				Ensemble des monoparents
	Une naissance	Une séparation	Un divorce	Un décès	
<b>1 fois</b>	89	80	90	97	87
<b>2 fois ou plus</b>	9	20	9	2	13
<b>Non répondants</b>	2	0	1	0	0
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

Note de lecture : 89% des monoparents qui vivent cette situation familiale suite à une naissance, vivent ainsi pour la première fois.

Par ailleurs, 87% de l'ensemble des monoparents vivent cette situation familiale pour la première fois

## 2. Vie quotidienne

### 2.1. Organisation du quotidien

Pour la plupart des monoparents, vivre seul au quotidien avec ses enfants implique de prendre en charge ce que l'autre parent assumait.

Depuis qu'ils assurent seuls le quotidien, ces parents accordent plus de temps à certaines tâches, notamment aux démarches administratives (**45%**), aux petits travaux de la maison (**40%**), à la garde et aux transport des enfants (**35%**) et aux tâches ménagères (**35%**).

Toutefois cette nouvelle répartition des temps varie selon la composition de la famille. Les hommes accordent davantage de temps aux tâches ménagères (**62%** des hommes contre **30%** des femmes) tandis que les femmes consacrent davantage de temps aux petits travaux de la maison (**41%** des femmes contre **30%** des hommes). Ils reprennent tout simplement en charge ce que l'autre parent assumait dans une distribution traditionnelle des tâches au sein du couple. Les comportements des monoparents ne varient pas du département à l'autre.

#### Part des monoparents francs-comtois qui ont consacré plus de temps aux tâches de la vie quotidienne depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants selon leur sexe (en %)

Tâches de la vie quotidienne	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Démarches administratives	52	44	45
Petits travaux de la maison (bricolage...)	30	41	40
Garde des enfants	33	36	35
Tâches ménagères	62	30	35
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	42	34	35
Aide aux devoirs des enfants	30	25	26
Temps personnel	12	13	13
Autre	2	3	3
Non-Répondants	5	4	5

Note de lecture : 52% des hommes ont attribué plus de temps aux démarches administratives depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants.

Par ailleurs, 45% de l'ensemble des monoparents ont attribué plus de temps aux démarches administratives depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

### 2.2. Les difficultés du quotidien

Cette réorganisation familiale génère certaines difficultés. Aujourd'hui, pour **37%** des monoparents, le plus difficile est de porter seul au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions ; **38%** estiment qu'il est difficile de trouver de l'aide morale matérielle et financière et pour **29%** des monoparents, assurer les tâches de la vie courante est difficile. Avec le temps, ces difficultés ne changent guère.

Quel que soit leur département d'origine, ces parents sont confrontés aux mêmes types de difficultés. Cependant, il semble que les hauts-saônois aient moins d'aisance que les autres pour trouver de l'aide morale, matérielle ou financière. Par exemple, **43%** d'entre eux mettent en avant cette difficulté contre **30%** des doubsistes.

### Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents francs-comtois (en %)

Types de difficultés	Au moment où les parents se sont retrouvés seuls	Aujourd'hui
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	40	37
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	39	38
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	31	29
Trouver du temps pour soi	27	31
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	27	26
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	26	21
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	17	16
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	19	17
<b>Non-Répondants</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

Note de lecture : 40 % des monoparents ont eu pour principale difficulté de porter seul au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions au moment où ils se sont retrouvés seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois

### Les trois principales difficultés que les monoparents rencontrent aujourd'hui selon leur département d'origine (en %)

Types de difficultés	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	33	42	35	36
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	30	41	43	41
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	27	32	33	32
Trouver du temps pour soi	24	31	33	34
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	22	29	27	25
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	18	22	22	26
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	16	15	17	19
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	15	19	17	19
<b>Non-Répondants</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

Note de lecture : 33 % des monoparents doubistes ont pour principale difficulté de porter seul au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois

Homme ou femme, les monoparents francs-comtois connaissent les mêmes gênes. Les hommes ont toutefois plus de difficultés à assurer les tâches de la vie quotidienne. Néanmoins, les femmes jurassiennes et hautes-saônoises éprouvent plus de difficultés que leurs homologues de sexe masculin à trouver de l'aide matérielle et financière.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents francs-comtois selon leur sexe (en %)

Type de difficultés	Aujourd'hui	
	Homme	Femme
<b>Exercer ou rechercher une activité professionnelle</b>	20	27
<b>Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne</b>	40	29
<b>Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière</b>	36	40
<b>Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions</b>	36	41
<b>S'occuper seul(e) au quotidien des enfants</b>	22	16
<b>Trouver du temps pour vous</b>	25	27
<b>Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants</b>	24	28
<b>Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives</b>	23	18
<b>Non-Répondants</b>	20	19

Note de lecture : 20% des monoparents de sexe masculin ont pour principale difficulté d'exercer ou de rechercher une activité professionnelle.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois de plus le taux de non-réponse est important.

Qu'ils exercent ou non une activité professionnelle, les monoparents de Franche-Comté rencontrent les mêmes difficultés. Bien entendu, les actifs ont plus de mal à se libérer du temps personnel et les inactifs soulignent leur peine à trouver un emploi. Néanmoins, au niveau départemental, assumer seul les responsabilités éducatives et porter le poids des décisions posent davantage de difficultés aux actifs qu'aux inactifs belfortains. (29% des actifs contre 18% des inactifs belfortains)

### Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents francs-comtois selon leur activité professionnelle (en %)

Types de difficultés	Au moment où les parents se sont retrouvés seuls		Aujourd'hui	
	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs
<b>Exercer ou rechercher une activité professionnelle</b>	19	<b>40</b>	9	<b>48</b>
<b>Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne</b>	32	25	<b>31</b>	25
<b>Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière</b>	39	39	36	43
<b>Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions</b>	42	37	37	36
<b>S'occuper seul(e) au quotidien des enfants</b>	17	15	15	18
<b>Trouver du temps pour vous</b>	<b>32</b>	15	<b>36</b>	19
<b>Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants</b>	<b>29</b>	21	26	24
<b>Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives</b>	19	18	16	19
<b>Non-Répondants</b>	41	32	29	31

Note de lecture : 19% des monoparents actifs ont pour principale difficulté d'exercer une activité professionnelle au moment où ils se sont retrouvés seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

L'âge des enfants et l'âge du parent ne sont pas corrélés au type de difficultés rencontrées. On note toutefois, que ce sont les monoparents âgés de moins de 30 ans qui ont le plus de difficultés à rechercher ou à exercer un emploi. **39%** d'entre eux ont ce type de difficultés contre **20%** de l'ensemble des monoparents. Le marché de l'emploi peu favorable aux jeunes et la garde des enfants encore petits, justifient cette particularité.

## 2.3. Le réseau d'aide des familles monoparentales

### 2.3.1. Fréquence d'utilisation du réseau d'aide

Seuls à assumer l'organisation de leur foyer, la plupart des monoparents manquent de temps pour effectuer toutes les tâches du quotidien. Pour répondre à leurs besoins, **42%** d'entre eux sollicitent leur entourage plus souvent qu'avant.

**23%** des monoparents n'ont cependant rien changé à leurs habitudes et **18%** font moins appel qu'avant à leurs relations pour les aider. Le changement de situation familiale s'accompagne souvent d'une modification des relations avec l'entourage pouvant provoquer un appauvrissement du réseau d'aide. Dans ces circonstances les monoparents ne peuvent plus faire appel aux mêmes personnes qu'avant, les conduisant ainsi, à demander moins d'aide. Toutefois seuls **7,5%** des monoparents ne font jamais appel à de l'aide extérieure. Les comportements des monoparents sont semblables d'un département à l'autre.

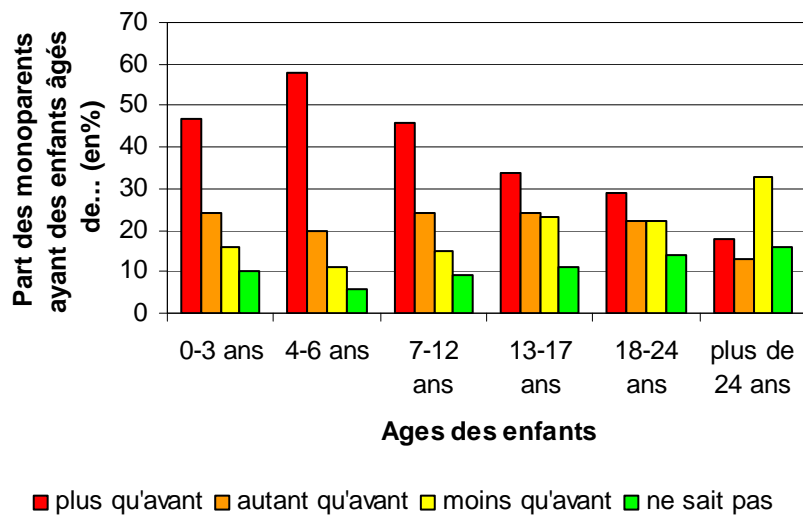
#### Fréquence à laquelle les monoparents francs-comtois demandent de l'aide à leur entourage

Fréquence de l'aide demandée	Part des monoparents (en%)
<b>Plus qu'avant</b>	42
<b>Autant qu'avant</b>	23
<b>Moins qu'avant</b>	18
<b>Ne sait pas</b>	11
<b>Non-Répondants</b>	6
<b>Total</b>	100

Note de lecture : 42% des monoparents demandent plus d'aide à leur entourage depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants

Selon, l'âge des enfants, les monoparents interpellent différemment leur réseau d'aide en termes de fréquence. Plus les enfants sont jeunes, plus l'entourage est sollicité. Leur garde en est la principale cause.

### Fréquence à laquelle les monoparents font appel à de l'aide extérieure selon l'âge des enfants

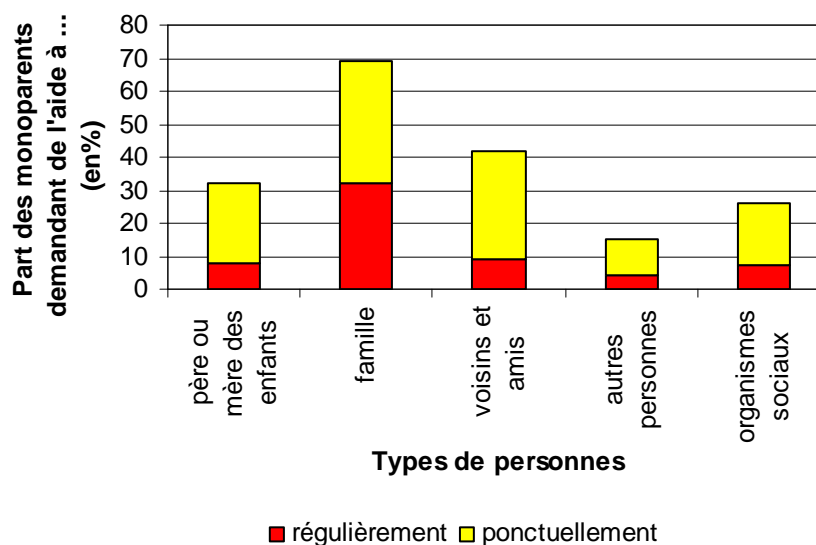


La source d'aide majeure, des monoparents est la famille. Quelle que soit la tâche à effectuer, **69%** des monoparents font appel à elle. D'ailleurs, **32%** sollicitent ses services régulièrement. **42%** des monoparents utilisent leur cercle d'amis. Les voisins et les amis rendent service de temps à autre.

Ils ont ponctuellement recours aux services sociaux (**19%**) et à l'autre parent des enfants. Seuls **32%** d'entre eux s'adressent à ce dernier. L'aide requise s'apparente principalement à du dépannage.

Le recours à de l'aide extérieure au foyer est semblable d'un département à l'autre.

### Fréquence à laquelle les monoparents font appel à leur réseau d'aide



### 2.3.2. Tâches qui nécessitent de l'aide

Les monoparents ont besoin d'un réel soutien pour la garde de leurs enfants. **63%** d'entre eux sollicitent leur entourage pour l'assurer. Les monoparents étant principalement des femmes, **54%** d'entre eux font appel à de l'aide extérieure pour les petits travaux de la maison.

Toutefois les hommes et les femmes n'ont pas besoin d'être épaulés pour les mêmes raisons. Les hommes ont de véritables besoins pour la réalisation des tâches ménagères et des devoirs des enfants contrairement aux femmes qui ont plus besoin d'un soutien pour la garde des enfants et le bricolage.

#### Tâches pour lesquelles les monoparents francs-comtois demandent de l'aide (en %)

Tâches	Part des monoparents qui demandent de l'aide		
	Homme	Femme	Ensemble
<b>Garde des enfants</b>	53	65	63
<b>Petits travaux de la maison</b>	34	58	54
<b>Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités</b>	33	36	36
<b>Démarches administratives</b>	31	25	26
<b>Aide aux devoirs des enfants</b>	26	18	19
<b>Tâches ménagères</b>	23	8	11

Note de lecture : 53% des monoparents de sexe masculin demandent de l'aide pour la garde de leurs enfants.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités  
Ne prend pas en compte les non réponses

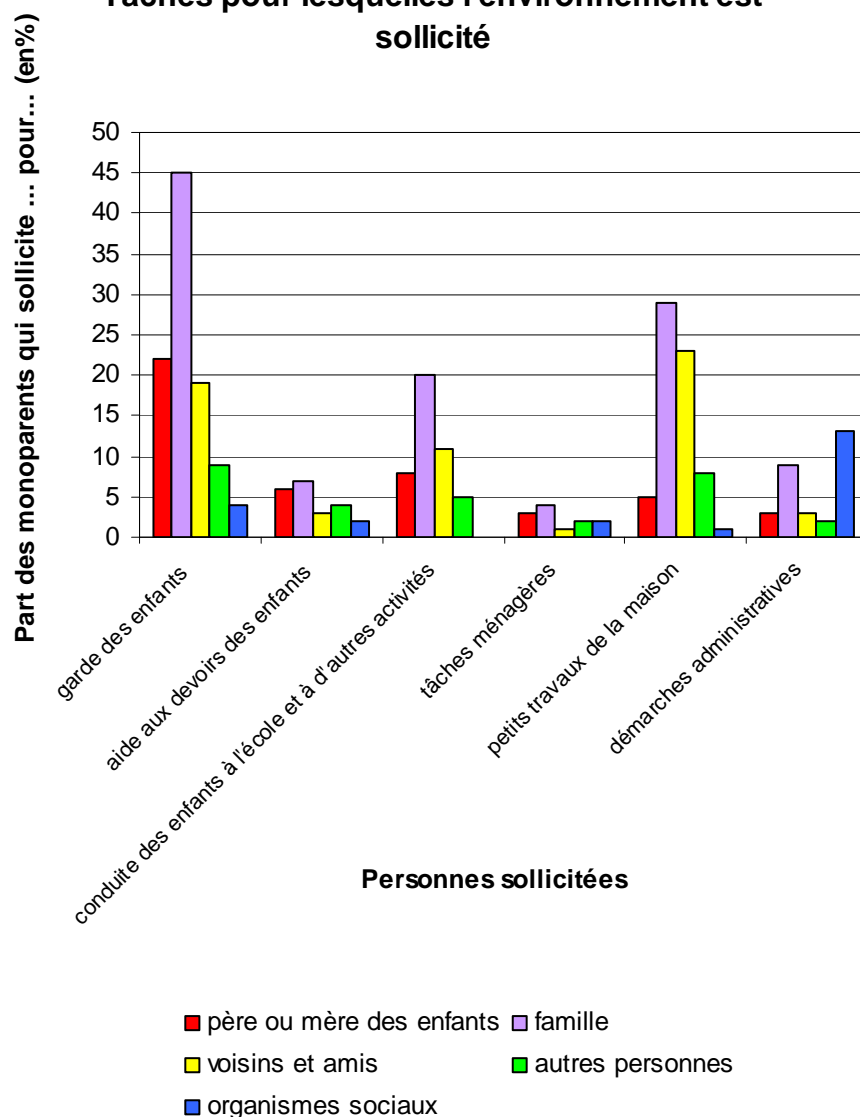
Même si la famille constitue la principale source d'aide des monoparents, selon la tâche à réaliser, ceux-ci n'ont pas le même interlocuteur. Malgré la faible demande d'aide à l'autre parent des enfants, c'est à lui que les monoparents s'adressent le plus souvent pour garder leurs enfants, après la famille. Ce dernier intervient peu dans le reste du quotidien.

Les voisins et amis participent aux petits travaux de la maison, ainsi qu'à la garde et à la conduite des enfants à leurs différentes activités.

Les services sociaux accompagnent essentiellement les familles dans leurs démarches administratives. Mais, seuls **12%** des monoparents sollicitent leur aide.



## Tâches pour lesquelles l'environnement est sollicité



### 2.3.3. Domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide

Malgré une demande d'aide importante pour réaliser les petits travaux de la maison, c'est dans ce domaine que les familles ont le plus de difficultés à obtenir un coup de main (**30%**).

Plus nombreux à vivre dans un logement individuel que les autres francs-comtois, ce sont les jurassiens et les haut-saônois qui ont le plus de mal à trouver de l'aide pour entretenir leur logement. La charge d'une maison est plus lourde à porter lorsque l'on vit seul.

Quant aux belfortains, ils ont moins de facilités pour faire garder leurs enfants que les autres monoparents de la région.

## Les deux principaux domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide

	Part des monoparents (en%)				
	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche Comté
<b>Petits travaux de la maison</b>	21	35	32	29	30
<b>Garde des enfants</b>	16	24	20	27	19
<b>Démarches administratives</b>	13	22	20	23	17
<b>Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités</b>	11	12	13	10	11
<b>Aide aux devoirs</b>	6	10	9	8	7
<b>Tâches ménagères</b>	5	5	8	6	5
<b>Autres</b>	4	7		10	5
<b>Non répondants</b>	61	21	22	21	41

Note de lecture : 21 % des monoparents du Doubs estiment qu'il est difficile de trouver de l'aide pour réaliser les petits travaux de la maison.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que deux.

Selon, le type d'aide recherché, les monoparents ne rencontrent pas les mêmes difficultés suivant leur sexe.

En effet, les femmes ont plus de difficultés à trouver de l'aide pour les petits travaux de la maison (**32%**), que les hommes (**18%**). A contrario, les hommes ont plus de mal à trouver un soutien pour les tâches ménagères (**12%**) que les femmes (**4%**). Ceci n'est pas spécifique à un département.

## Les deux principaux domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide en Franche-Comté selon le sexe du monoparent (en%)

Types d'aide	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
<b>Petits travaux de la maison (bricolage, réparations...)</b>	18	<b>32</b>	30
<b>Garde des enfants</b>	16	19	19
<b>Démarches administratives</b>	22	16	17
<b>Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités</b>	13	10	11
<b>Aide aux devoirs des enfants</b>	7	7	7
<b>Tâches ménagères</b>	<b>12</b>	4	5
<b>Autres</b>	5	5	5
<b>Non répondants</b>	42	40	41

Note de lecture : 18% des hommes considèrent que les petits travaux de la maison sont l'un des deux domaines pour lequel il est difficile de trouver de l'aide.

Par ailleurs, 30% de l'ensemble des monoparents considèrent que les petits travaux de la maison sont l'un des deux domaines pour lequel il est difficile de trouver de l'aide.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que deux de plus le taux de non réponse est élevé.

## 3. Séparation / Divorce

### 3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux

#### 3.1.1. Fréquence de ces relations

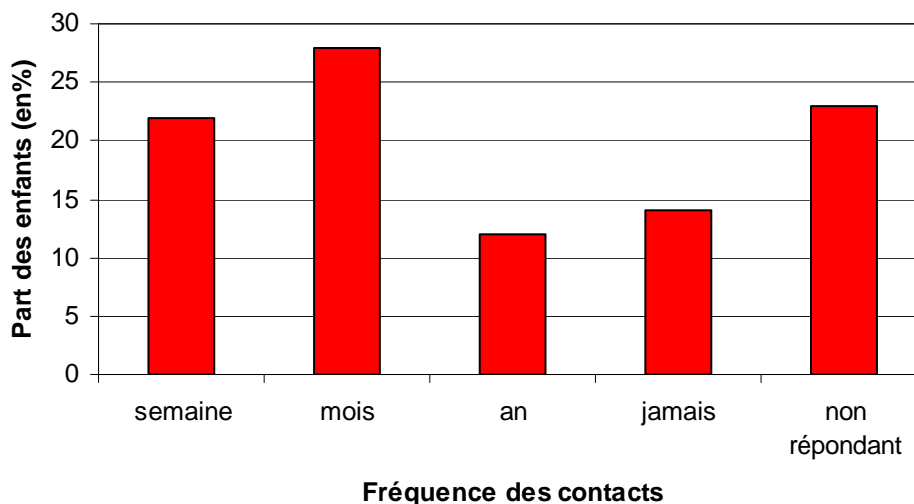
En 2004, les sociologues G. Neyrand et P. Rossi estimaient qu'en France, 32% des pères séparés ou divorcés ne voyaient plus leurs enfants et 18% de manière irrégulière.

En Franche-Comté en 2005, 22% des enfants de familles monoparentales ont des contacts avec leur autre parent une à plusieurs fois par semaine et **28%** une à plusieurs fois par mois. Mais, **26%** des enfants en ont peu, voire pas du tout.

Le mode de séparation (séparation ou divorce), le sexe du monoparent et le département d'origine n'ont pas d'influence sur la fréquence de ces contacts.

**80%** des enfants d'une même fratrie ont des relations semblables avec leur autre parent.

#### Fréquence à laquelle les enfants ont des contacts avec leur autre parent



(% par rapport aux réponses par enfant)

Mais la régularité des contacts évolue avec l'âge de l'enfant. Les enfants en bas âge ont des contacts fréquents avec leur autre parent. Avec l'adolescence, ceux-ci semblent diminuer, et ce phénomène s'accroît avec la majorité. Il paraît difficile de maintenir un lien lorsque l'on ne vit pas ensemble au quotidien.

**Fréquence à laquelle les enfants de Franche-Comté ont des contacts avec leur autre parent selon leur âge actuel (part des enfants en %)**

Fréquence des contacts	Age actuel des enfants					
	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 12 ans	13 à 17 ans	18 à 24 ans	Plus de 24 ans
Une à plusieurs fois par semaine	27	26	27	20	15	7
Une à plusieurs fois par mois	25	55	35	27	20	9
Une à plusieurs fois par an	5	8	10	14	18	15
Jamais	18	11	9	16	19	18
Ne sait pas	0	0	0	1	1	0
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : 27% des enfants âgés de 0 à 3 ans ont des contacts avec leur autre parent, une à plusieurs fois par semaine.

Attention les non réponses ne sont pas incluses dans les calculs

La fréquence des contacts parents/enfants dépend également du respect des obligations parentales. En effet, **79%** des enfants dont le monoparent perçoit une pension alimentaire pour lui-même et/ou pour ses enfants voient régulièrement leur autre parent contre **57%** des enfants dont le monoparent ne perçoit pas ce revenu ; et **47%** des enfants dont le monoparent perçoit l'ASF voient régulièrement leur autre parent contre **73%** des enfants dont la famille n'en est pas bénéficiaire. Et puis, **57%** des enfants dont le monoparent est inactif entretiennent des contacts réguliers avec leur autre parent contre **74%** des enfants dont le monoparent est actif.

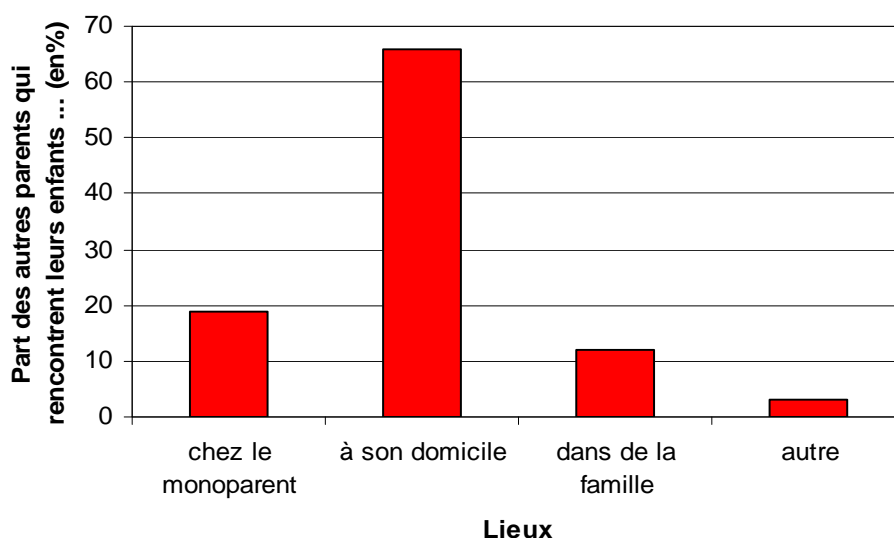
Enfin les enfants dont les familles ont eu à faire appel aux services de protection de l'enfance sont deux fois et demie plus nombreux que l'ensemble des enfants à ne pas voir leur autre parent. Il en va de même si la famille a eu recours au juge des enfants.

### **3.1. 2. Lieux de rencontre privilégiés par le parent ne vivant pas au quotidien avec ses enfants**

Le lieu privilégié par l'autre parent pour rencontrer ses enfants est sa résidence.

Dans **66%** des familles franc-comtoises, les enfants rencontrent leur autre parent au domicile de celui-ci.

## Lieu où l'autre parent rencontre ses enfants



## 3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants

### 3.2.1. Fréquence des difficultés avec l'autre parent des enfants

Après une séparation ou un divorce, peu nombreux sont les parents à ne pas avoir de difficultés pour prendre de décisions communes avec leur ancien conjoint pour leurs enfants. Avec le temps, les rapports entre les deux parents évoluent peu. Au moment de la séparation **23%** des monoparents n'ont jamais de difficultés à prendre de décisions communes avec l'autre parent concernant les enfants. Aujourd'hui, **11%** des monoparents déclarent ne jamais en rencontrer. La légère augmentation de la fréquence des désaccords peut avoir plusieurs origines : la recomposition familiale, la fin de la confusion entre problèmes conjugaux et problèmes des enfants... On ne distingue pas de différence à l'échelle départementale.

### Fréquence à laquelle les monoparents francs-comtois ont des difficultés à prendre des décisions communes avec le père ou la mère de leurs enfants (en %)

Fréquence des difficultés	Au moment de la séparation	Aujourd'hui
<b>Souvent</b>	38	31
<b>Quelquefois</b>	30	52
<b>Jamais</b>	23	11
<b>Ne sait pas</b>	3	1
<b>Non répondants</b>	6	5
<b>Total</b>	100	100

Note de lecture : au moment de la séparation 39 % des parents ont souvent des difficultés à prendre des décisions communes avec leur ancien conjoint concernant leurs enfants.

### 3.2.2. Domaines de discorde

Le principal sujet de discorde est l'argent quels que soit la durée de la monoparentalité et le département d'origine. L'éducation des enfants est moins souvent l'objet de désaccord.

#### Domaines de désaccords entre les deux parents concernant les enfants (part des monoparents francs-comtois en %)

Domaine de désaccord	Au moment de la séparation	Aujourd'hui
Responsabilité parentale	35	26
Lieu de résidence des enfants et partage des temps de vie	22	14
Scolarité des enfants	15	16
Loisirs et activités des enfants	19	17
Santé des enfants	15	9
Finances	71	64
Autres	3	3
Non répondants	10	17

Note de lecture : 35% des monoparents ont eu des difficultés à prendre une décision commune avec leur ancien conjoint pour des questions de responsabilité parentale au moment de la séparation

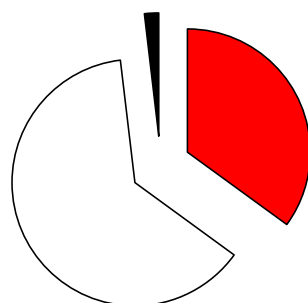
Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

### 3.3. Relations parents/services/institutions

#### 3.3.1. L'utilisation du service de médiation familiale

Afin de régler certains désaccords, **38%** des monoparents séparés ou divorcés francs-comtois savent qu'elles peuvent recourir aux services de médiation familiale ; **13%** y ont déjà fait appel. Ces proportions sont similaires d'un département à l'autre.

#### Part des monoparents divorcés ou séparés qui connaissent la médiation familiale



■ oui □ non ■ non réponse

### 3.3.2 L'utilisation des services suite à une séparation ou à un divorce

#### Services utilisés par les monoparents séparés ou divorcés (en %)

Types de services utilisés	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Centre médico-psychologique	29	27	24	23	29
Psychologue libéral	18	14	12	18	15
Services sociaux	34	33	33	37	34

Note de lecture : Dans le Doubs, 29% des monoparents ont déjà fait appel à un centre médico-psychologique

Séparés ou divorcés, les monoparents font peu appel à la justice pour s'organiser avec l'autre parent tant au niveau financier qu'au niveau des relations parents/enfants.

#### Part des monoparents face à une situation procédurale (en %)

Types de services utilisés	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Juge des affaires familiales	29	28	29	28	26
Service de protection de l'enfance	6	7	7	5	6
Juge des enfants	10	8	13	10	10

Note de lecture : Dans le Doubs, 29% des monoparents ont déjà dû rendre compte de leur situation au juge des affaires familiales

### 3.3.3 Système de résidence alternée

19% des parents séparés ou divorcés ont adopté un système de résidence alternée. Ce résultat obtenu dans l'enquête peut être erroné. De nombreuses personnes ont déclaré avoir adopté ce système alors qu'il n'était pas encore mis en place lors de leur séparation.

## 4. Scolarité, loisirs et vacances des enfants

### 4.1. Scolarité des enfants

En Franche-Comté, **59%** des monoparents estiment qu'il est plus difficile de soutenir ses enfants dans leur scolarité lorsque l'on vit seul. **32%** n'y voit cependant pas de changement. L'INSEE soulignait d'ailleurs en 1994, que l'aide parentale était plus soutenue chez les couples que chez les familles monoparentales.

Parmi les personnes qui trouvent cela plus difficile, **32%** d'entre elles ont consacré plus de temps aux devoirs de leurs enfants depuis qu'elles assument seules le quotidien.

Ce sont les monoparents dont les enfants sont âgés de 13 à 17 ans qui sont les plus sensibles à ces difficultés et ce quel que soit le département.

La poursuite des études après le bac des enfants de ces familles est principalement conditionnée par leurs possibilités financières. **81 %** des monoparents ne pourraient apporter leur soutien à leurs enfants faute de disponibilités pécuniaires.

D'autres raisons empêcheraient également ces parents de soutenir leurs enfants, notamment les difficultés scolaires de ces derniers (**25%**) et le niveau jugé, élevé, des études supérieures (**12%**)

### 4.2. Loisirs des enfants

#### 4.2.1. Temps partagé monoparents/ enfants.

**27%** des monoparents partagent plus de temps de loisir avec leurs enfants depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec eux. **41%** n'ont rien changé à leurs habitudes et **27%** lui consacrent moins de temps qu'avant.

Aucun paramètre ne permet d'expliquer cette augmentation de temps partagé avec les enfants. Toutefois, lorsque la monoparentalité est effective depuis un an ou moins, ils partagent plus de temps avec leurs enfants (**39%**) que l'ensemble des monoparents (**27%**).

#### 4.2.2. Les enfants et leurs activités associatives

Dans **51%** des familles monoparentales, les enfants n'exercent pas d'activités musicales, sportives... au sein d'un club ou d'une association. Comme dans les familles comprenant un couple, le niveau d'étude du monoparent est déterminant pour l'utilisation de ces services. **44%** des familles dont le monoparent a un niveau d'étude inférieur au bac n'inscrivent pas leurs enfants à ces activités contre **62%** des familles dont le parent possède un diplôme supérieur ou égal au bac.

Le niveau de revenu conditionne également la consommation de ces services. Plus les familles ont un niveau de revenus faible moins nombreuses sont celles dont les enfants adhèrent à un club ou une association.

D'ailleurs, l'aspect financier est la principale cause évoquée par les monoparents.

Le coût des activités que proposent les clubs ou les associations ne permet pas à **44%** des familles monoparentales, dont les enfants n'exercent pas d'activité, de les inscrire.

Et puis, les familles dont les parents vivaient en couple avant sont plus nombreuses à avoir des enfants qui pratiquent des activités (**52%**) au sein d'un club ou d'une association que les autres (**37%**).

Ces chiffres sont semblables pour l'ensemble des départements de la région.



### Raisons pour lesquelles les monoparents francs-comtois n'inscrivent pas leurs enfants dans des clubs ou des associations (en%)

Raisons	Opinion des monoparents
Manque d'envie des enfants	31
Manque d'intérêt de la part des parents	0
Activités trop onéreuses	44
Association ou club trop éloignés de leur domicile	14
Méconnaissance des clubs et des associations	5
Autre	24

Note de lecture : Dans 44% des familles où les enfants ne pratiquent pas d'activité au sein d'un club ou d'une association, le coût de ces activités est trop élevé pour envisager cette pratique

Dans la catégorie « Autre », le jeune âge des enfants est souvent cité.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

### Part des familles monoparentales franc-comtoises qui inscrivent leurs enfants dans une association ou un club selon leur niveau de revenu (en %)

Niveau de revenu	Part des familles dont les enfants pratiquent une activité
Moins de 763 €	34
De 763 € à 1068 €	45
De 1069 € à 1525 €	57
De 1526 € à 2028 €	66
De 2029 € à 3049 €	75
Plus de 3049 €	83

Note de lecture : Dans 35 % des familles monoparentales qui perçoivent moins de 763 € par mois, les enfants pratiquent une activité sportive au sein d'un club ou d'une association

#### 4.2.3. Utilisation des centres de loisirs par les familles monoparentales

Les centres de loisirs sont peu utilisés par les familles monoparentales des quatre départements de Franche-Comté. **11%** d'entre elles inscrivent leurs enfants le mercredi, mais elles sont tout de même deux fois plus nombreuses à les utiliser pendant les vacances scolaires (**25%**).

Quelle que soit la période, le manque d'envie des enfants pour participer à ces loisirs est souvent évoqué par les parents pour justifier la non utilisation de ces services, alors que le coût est le principal frein aux activités au sein d'un club ou d'une association.

**Raisons pour lesquelles les monoparents francs-comtois n'inscrivent pas leurs enfants dans des centres de loisirs. (en%)**

Raisons	Raisons pour la non inscription le mercredi	Raisons pour la non inscription pendant les vacances scolaires
<b>Manque d'envie des enfants</b>	32	34
<b>Enfants qui s'estiment trop âgés</b>	25	27
<b>Enfant trop jeune</b>	9	10
<b>Manque d'intérêt de la part des parents</b>	5	5
<b>Activités trop onéreuses</b>	19	26
<b>Association ou club trop éloignés de leur domicile</b>	6	8
<b>Méconnaissance des clubs et des associations</b>	3	4
<b>Autres</b>	4	4

Note de lecture : 32% des monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi du fait du manque d'envie des enfants

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Plus que le manque d'envie des enfants, c'est l'âge de ces derniers qui conditionne le plus la fréquentation des centres de loisirs, que ce soit le mercredi ou durant les vacances scolaires. Dès l'âge de 7 ans, nombreux sont les enfants qui n'ont pas envie de s'y rendre. Puis à 13 ans nombreux sont ceux qui s'estiment trop âgés pour participer à ces activités.

En 1999, un sondage mené par le CSA auprès des enfants âgés de 8 à 14 ans montrait que les enfants préfèrent se retrouver entre copains que d'aller au centre de loisirs.

**Raisons pour lesquelles les monoparents francs-comtois n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi selon l'âge des enfants (en%)**

Raisons	Ages des enfants			
	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
<b>Manque d'envie des enfants</b>	12	22	40	40
<b>Enfants s'estimant trop âgés</b>	3	4	15	39
<b>Parents estimant leurs enfants trop jeunes</b>	52	6	1	0
<b>Parents jugeant les activités peu intéressantes</b>	7	11	5	4
<b>Activités trop onéreuses</b>	15	28	25	19
<b>Centre trop éloigné du domicile</b>	1	8	8	8
<b>Méconnaissance des centres</b>	7	4	4	3
<b>Autres</b>	2	10	6	3

Note de lecture : 52 % des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans et qui n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi estiment qu'ils sont trop petits pour ces activités

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Les non-réponses ne sont pas incluses dans les calculs.

## Raisons pour lesquelles les monoparents francs-comtois n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances selon l'âge des enfants (en%)

Raisons	Ages des enfants			
	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
Manque d'envie des enfants	11	30	53	55
Enfants s'estimant trop âgés	4	2	17	44
Parents estimant leurs enfants trop jeunes	62	12	0	0
Parents jugeant les activités peu intéressantes	5	7	5	3
Activités trop onéreuses	17	39	38	29
Centre trop éloigné du domicile	4	10	10	7
Méconnaissance des centres	9	12	7	6
Autres	3	10	8	3

Note de lecture : 62 % des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans et qui n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances estiment qu'ils sont trop petits pour ces activités

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

### 4.3. Les vacances

Dans **52%** des familles, les enfants ne partent pas en vacances avec le parent avec lequel ils ne vivent pas au quotidien et dans **72 %** des familles, le monoparent qui les a en charge, ne part pas avec eux.

Toutefois, il n'y a que dans **29%** des familles que les enfants restent toute l'année chez eux.

#### Nombre de semaines pendant lesquelles les familles franc-comtoises envoient leurs enfants en vacances selon le type de vacances (en %)

Type de vacances	0 semaine	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	5 semaines ou plus	Total
Avec le parent avec lequel ils vivent	52	18	17	7	3	3	100
Avec leur autre parent	72	10	9	4	3	2	100
Dans de la famille ou chez des amis	67	11	11	4	4	3	100
En structure collective	88	5	5	1	1	0	100

Note de lecture : Dans 52 % des familles monoparentales les enfants ne partent pas en vacances avec le parent avec lequel ils vivent au quotidien.

Comme pour les autres ménages français, la première raison de non départ en vacances est le manque d'argent. **54%** des familles monoparentales qui ne partent pas en vacances l'évoquent ainsi que 52% des ménages français dans le même cas.

## Raisons pour lesquelles les monoparents francs-comtois ne partent pas en vacances avec leurs enfants

Raisons	Part des monoparents qui ne partent pas en vacances (en%)
<b>Manque d'envie</b>	3
<b>Manque de moyens financiers</b>	54
<b>Manque de temps</b>	6
<b>Projet « vacances » trop compliqué à mettre en oeuvre</b>	8
<b>Autre</b>	2

Note de lecture : 3% des monoparents qui ne partent pas en vacances avec leurs enfants, le font par manque d'envie

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents pouvaient en sélectionner plusieurs.

**58%** des familles monoparentales perçoivent des aides pour que leurs enfants partent en vacances seuls ou en famille. **37%** n'en perçoivent pas.

**39%** des monoparents qui perçoivent des aides aux vacances ne pourraient pas assurer le départ de leurs enfants s'ils ne percevaient pas ces aides. **22%** ne savent pas si cela aurait des conséquences. Pour **31%** cela ne changerait rien.

Ces comportements ne diffèrent pas d'un département à l'autre.

## 5. Le Logement des familles monoparentales

### 5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales

Principalement présentes en agglomération, **42%** des familles monoparentales de Franche-Comté habitent en ville. Cependant de grandes disparités existent entre les départements. Plus rural, près de la moitié des familles monoparentales de la Haute-Saône et du Jura vivent à la campagne contrairement aux familles monoparentales du Doubs et du Territoire de Belfort.

#### Répartition des familles monoparentales selon leur lieu d'habitation dans chaque département de Franche-Comté (en%)

Type d'habitat	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
<b>Campagne</b>	30	45	55	21	29
<b>Périphérie d'une ville</b>	25	12	13	21	23
<b>Ville</b>	44	41	31	56	47
<b>Non répondants</b>	1	1	2	2	1
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

Note de lecture : 30% des familles monoparentales du Doubs habitent à la campagne

#### Répartition des familles de Franche-Comté selon le type d'habitat qu'elles occupent (en%)

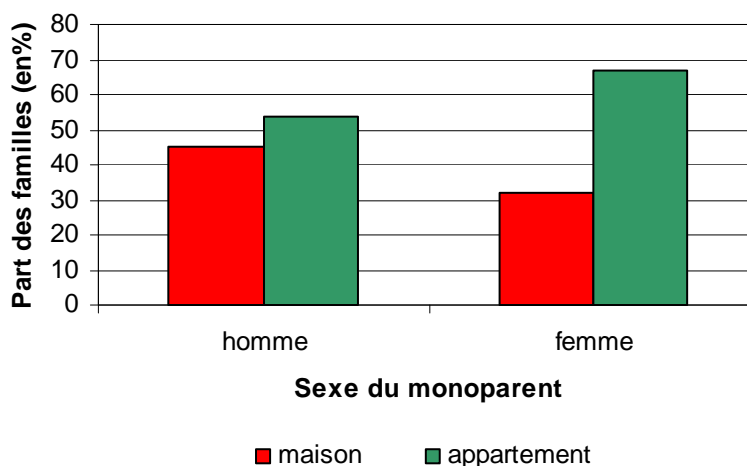
Type d'habitat	Part des familles monoparentales	Part des ménages
<b>Une maison</b>	35	60
<b>Un appartement</b>	65	37
<b>Autres</b>	-	3
<b>Non répondants</b>	0	-
<b>Total</b>	100	100

Note de lecture : 35% des familles monoparentales habitent dans une maison

Le type d'habitat que les familles monoparentales occupent en Franche-Comté et dans ses départements dépend de plusieurs paramètres, notamment :

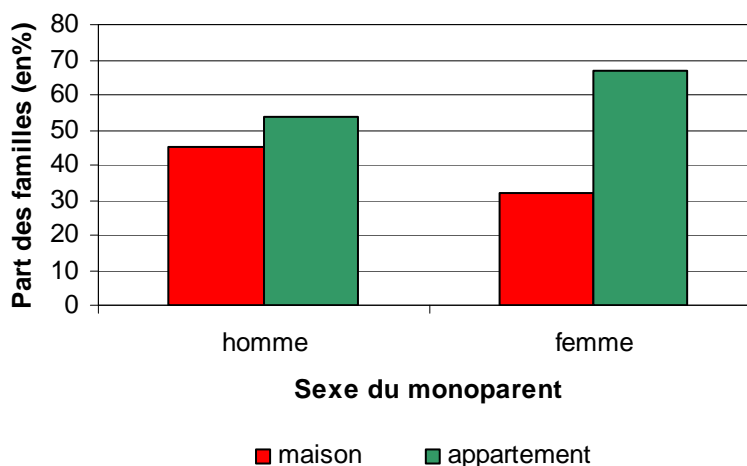
a. - du sexe de la personne de référence de la famille puisque les familles monoparentales qui ont un homme à leur tête, résident plus souvent dans une maison individuelle (**45%**) que celles dont le parent référent est une femme (**32%**)

### Type de logement des familles monoparentales selon le sexe du monoparent



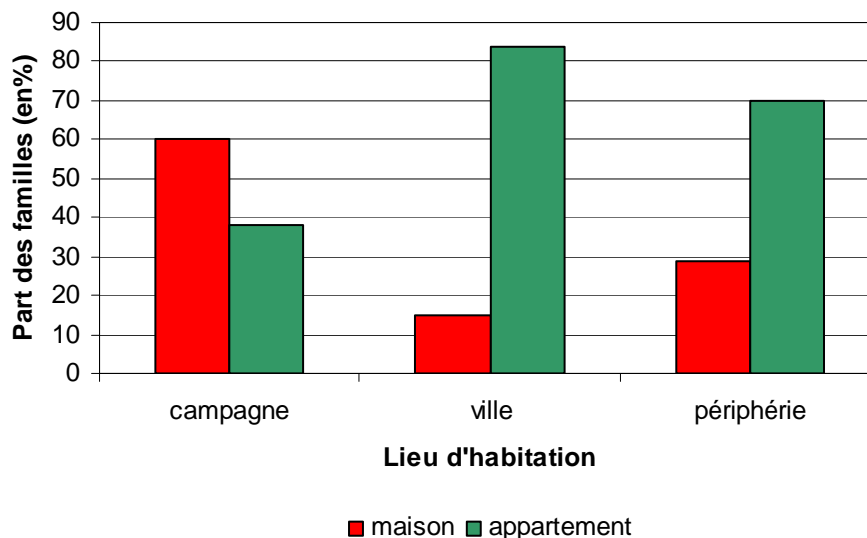
b- de l'évènement à l'origine de la monoparentalité. Les familles devenues monoparentales suite au décès de l'un des deux parents, logent dans **62%** des cas, dans une maison individuelle. Plus âgés que les autres monoparents, ils étaient bien souvent propriétaires de leur maison avec leur conjoint. Cet évènement familial ne les a pas conduits à déménager. A l'inverse, les personnes qui se séparent logent principalement, avec leurs enfants dans un appartement.

### Type de logement des familles monoparentales selon le sexe du monoparent



c- du lieu d'habitation. Naturellement, les familles qui vivent à la campagne occupent plus souvent des maisons individuelles.

### Type de logement des familles monoparentales selon leur lieu d'habitation



d- du niveau de revenu. Les familles qui ont un niveau de revenu inférieur à 1525 € vivent majoritairement dans un appartement. Lorsque le niveau de revenu dépasse 1525 €, la maison semble privilégiée.

## 5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant

La plupart des monoparents francs-comtois (**94%**) ont choisi de vivre seuls avec leurs enfants. **3%** vivent dans de la famille. Les monoparents qui ont choisi de vivre ainsi ont pour **85%** d'entre eux, un seul enfant.

Peu nombreuses, les familles monoparentales qui vivent dans de la famille sont difficiles à caractériser. Cependant, la raison majeure qui les a conduites à adopter ce mode de vie est le manque de moyens financiers. Les familles évoquent les mêmes raisons dans les quatre départements de Franche-Comté.

### Raisons pour lesquelles les monoparents francs-comtois ont fait le choix de vivre dans leur famille avec leurs enfants (en %)

Raisons	Part des familles qui ont fait ce choix pour ...
<b>Manque de moyens financiers</b>	65
<b>Besoin d'un soutien familial</b>	38
<b>Commodité pour faire garder les enfants</b>	21
<b>Autres</b>	6
<b>Non répondants</b>	18

Note de lecture : 65% des familles monoparentales qui vivent dans de la famille le font par manque de moyens financiers

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

### 5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales

L'absence d'un autre pourvoyeur de revenus au sein des familles monoparentales explique qu'elles sont deux fois moins nombreuses à être propriétaires de leur logement (25%) que l'ensemble des ménages (57%), tant à l'échelle des départements que de la région.

#### Statut d'occupation des familles monoparentales et des ménages de Franche-Comté (en %)

Statut d'occupation	Familles monoparentales	Ensemble des ménages au RGP* de 1999
Propriétaire	25	57
Locataire ou sous locataire	73	39
Logé à titre gratuit	2	4
Non répondants	0	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 25 % des familles monoparentales sont propriétaires de leur logement

\*RGP : recensement général de la population

### 5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales

Disposant plus souvent que les couples d'aides au logement, **47%** des familles monoparentales locataires de leur logement habitent en secteur HLM contre **39%** de l'ensemble des ménages. Ce sont les familles dont le monoparent est inactif qui logent le plus dans ce secteur.

Ainsi, moins nombreuses à exercer une activité professionnelle, les familles monoparentales belfortaines sont proportionnellement plus nombreuses à loger en secteur public.

#### Secteur de location des francs-comtois (en %)

Secteur de location	Familles monoparentales	Ensemble des ménages au recensement de 1999
Secteur HLM	47	39
Secteur privé	47	56
Autres	-	5
Non répondants	6	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 52% des familles monoparentales qui sont locataires de leur logement habitent en secteur HLM

#### Secteur de location des familles monoparentales de Franche-Comté selon leur activité professionnelle (en %)

Secteur de location	Familles dont le monoparent est actif	Famille dont le monoparent est inactif
Secteur HLM	40	61
Secteur privé	53	35
Non répondants	7	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 40% des familles dont le monoparent est actif sont locataires en secteur HLM



## Secteur de location des familles monoparentales de Franche-Comté selon leur département d'origine (en%)

Secteur de location	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
<b>Secteur HLM</b>	52	42	41	57	47
<b>Secteur privé</b>	43	48	54	37	47
<b>Non répondants</b>	5	10	5	6	6
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

Note de lecture : 52% des familles monoparentales du Doubs, locataires de leur logement habitent en secteur HLM

## 5.5. Choix du lieu d'habitation

Le changement de situation familiale a conduit **60%** des familles à déménager. La nature de l'évènement qui a provoqué cette monoparentalité est souvent à l'origine de leur déménagement. Suite au décès de leur conjoint, **69%** des ménages ont conservé leur logement initial. A l'inverse, suite à un divorce ou à une séparation, plus de **60%** des familles devenues monoparentales ont dû changer de logement.

### Influence de la nature de l'évènement à l'origine de la monoparentalité sur le choix du lieu d'habitation (part des familles franc-comtoises en %)

Evènement à l'origine de la monoparentalité	Part des familles monoparentales ayant (en%)			Total
	Déménagé	Pas déménagé	Non répondants	
<b>Naissance</b>	65	34	1	100
<b>Séparation</b>	62	38	1	100
<b>Divorce</b>	65	34	1	100
<b>Décès</b>	29	69	2	100

Note de lecture : Suite à la naissance de leur enfant 65% des mères célibataires ont déménagé de leur logement

Le fait d'être propriétaire de son logement limite la nécessité de déménager. En effet, **62%** des familles monoparentales actuellement propriétaires de leur logement n'ont pas déménagé lors du changement de leur situation familiale.

### Part des familles franc-comtoises qui ont déménagé selon leur statut d'occupation actuel (en%)

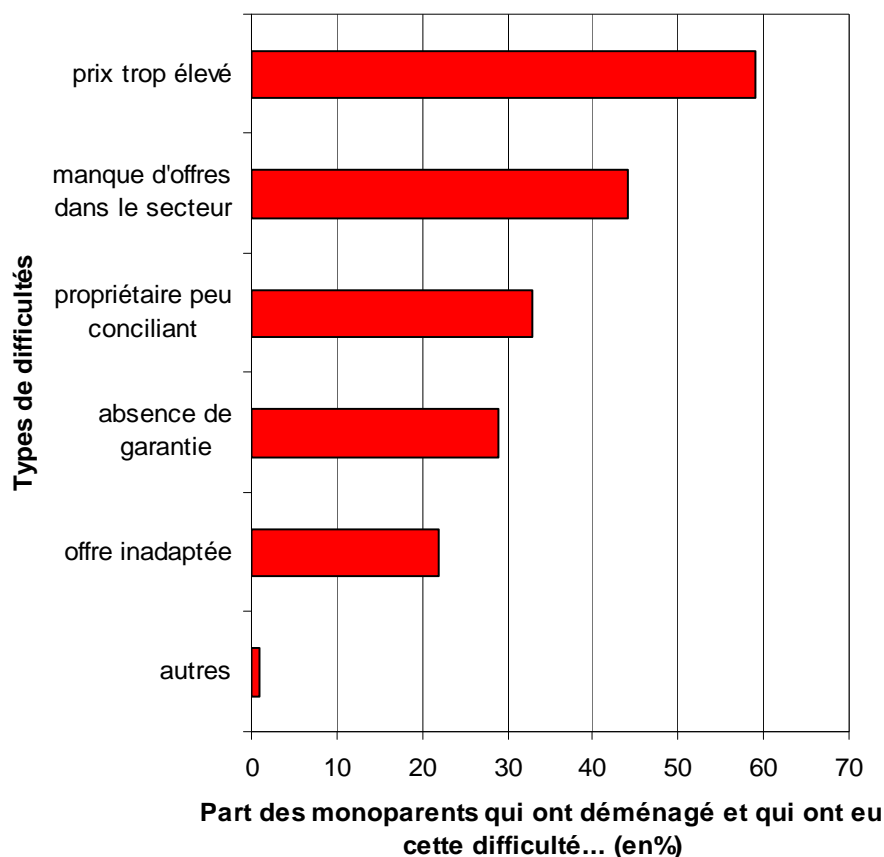
	Statut d'occupation actuel		
	Propriétaire	Locataire	Logé à titre gratuit
<b>Ont déménagé au moment où ils sont devenus monoparents</b>	35	69	62
<b>N'ont pas déménagé au moment où ils sont devenus monoparents</b>	62	31	38
<b>Non répondant</b>	3	0	0
<b>Total</b>	100	100	100

Note de lecture : 35% des monoparents qui ont déménagé au moment où ils sont devenus monoparents sont propriétaires de leur logement

## 5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement

54% des familles qui ont déménagé ont rencontré des difficultés pour se reloger. Compte tenu des difficultés actuelles du marché immobilier, le prix des loyers et le manque d'offre en sont les principales causes. Néanmoins, 33% se sont retrouvés face à des propriétaires peu conciliants à l'égard de leur situation familiale. Ces problématiques se retrouvent dans chacun des départements.

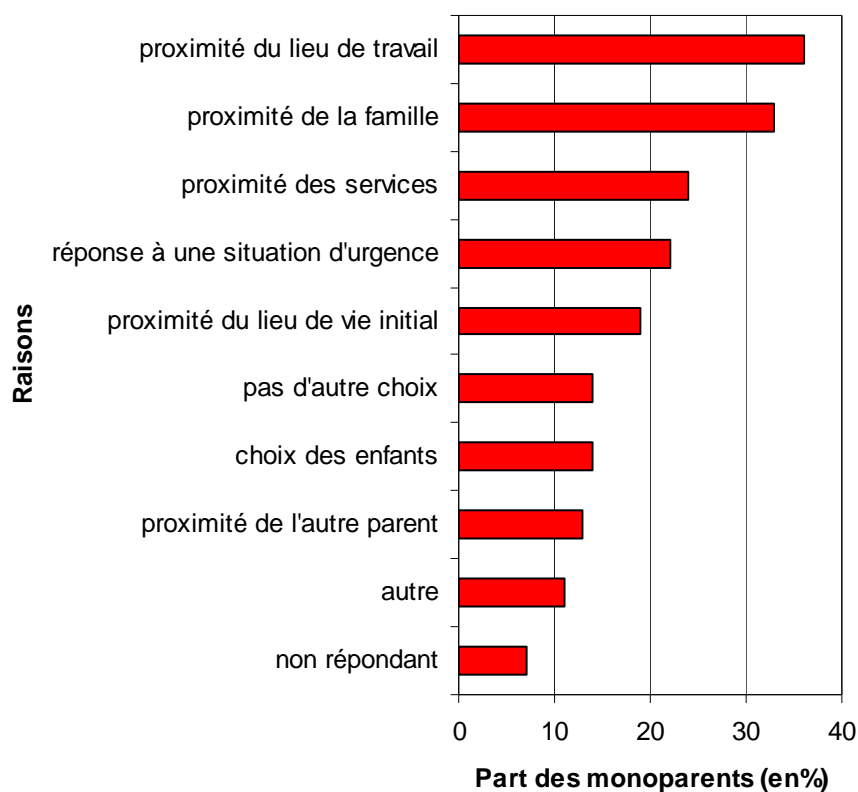
Types de difficultés rencontrées par les monoparents qui ont déménagés



## 5.7. Choix du cadre de vie

Face aux obligations de la vie quotidienne les monoparents cherchent à s'installer à proximité de leur lieu de travail (36%), de leur famille (33%) et des services (24%). Cependant, 30% des familles qui ont déménagées ont choisi leur logement pour répondre à une situation d'urgence.

### Raisons pour lesquelles les monoparents ont choisi leur lieu d'habitation actuel



### 5.8. Confort du logement des familles monoparentales

11% des monoparents n'ont pas de chambre indépendante de celles des enfants.

#### Nombre de chambres dans les logements des familles monoparentales de Franche-Comté (en%)

Nombre de chambres dans le logement	Part des familles monoparentales
1	4
2	41
3	39
4 et plus	13
Non répondants	3
Total	100

Note de lecture : 4% des familles monoparentales ont un logement qui ne compte qu'une pièce

## 5.9. Coût du logement

Seules à assumer les frais de leur logement, ces familles affectent dans **53%** des cas plus de 20% de leur budget à son occupation, **dont plus de la moitié** consacre plus de 30%. Les locataires et les propriétaires ont des dépenses quelque peu similaires.  
Aucun département ne se distingue.

### Part du budget mensuel consacré au logement (loyer ou mensualité de prêt moins les aides au logement)

Part du budget alloué au logement	Part des familles monoparentales de Franche-Comté (en %)
0 à 10%	9
11 à 20%	15
21 à 30%	25
Plus de 30%	28
Ne sait pas	16
Non répondants	9
<b>Total</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 9 % des familles monoparentales attribuent 0 à 10 % de leur budget à l'occupation de leur logement

### Part du budget mensuel consacré au logement (loyer ou mensualité de prêt moins les aides au logement) par les monoparents de Franche-Comté selon leur statut d'occupation

Part du budget alloué au logement	Propriétaire	Locataire
0 à 10%	12	8
11 à 20%	11	14
21 à 30%	28	27
Plus de 30%	30	28
Ne sait pas	10	19
Non répondants	9	5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 12% des familles monoparentales propriétaires de leur logement attribuent entre 0 et 10% de leur budget à l'occupation de leur logement.

## 5.10. Les aides au logement

**65%** des familles monoparentales perçoivent une allocation pour l'occupation de leur logement. Plus présentes dans le secteur HLM que leurs homologues des autres départements, les familles monoparentales belfortaines sont proportionnellement plus nombreuses à percevoir l'allocation personnalisée au logement (APL).

### Aides perçues par les familles monoparentales pour l'occupation de leur logement (part des monoparents en %)

Aides perçues	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Aide personnalisée au logement	51	49	45	57	48
Allocation de logement à caractère familial	14	15	17	13	17
Aucune	31	31	31	26	30
Non répondants	4	4	7	5	5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 51% des familles monoparentales du Doubs bénéficient d'une aide personnelle au logement

### 5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer

**40%** des familles franc-comtoises ont déjà rencontré des difficultés financières pour conserver leur logement.

Le poids du loyer sur le budget familial les accentue. En effet, **55%** des familles qui affectent plus de 30% de leur budget à l'occupation de leur logement ont parfois eu des difficultés pour le conserver, contre **33%** qui lui attribuent 21 à 30% de leur budget.

**46%** des familles qui ont rencontré des difficultés pour trouver un logement ont déjà rencontré des difficultés financières pour conserver leur logement actuel.

Ces éléments sont autant valables au niveau régional que départemental.

### 5.12. Les dispositifs d'aide

Les aides et dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour aider les ménages à payer leurs charges et loyers ou pour accéder au logement, sont peu connus par les familles monoparentales. Deux monoparents sur dix, savent qu'ils peuvent y avoir recours.

Ce sont les familles du Territoire de Belfort qui semblent le mieux informées de leurs droits, et plus particulièrement en ce qui concerne les garanties qui permettent l'accès au logement et à sa conservation.

Toutefois, les personnes qui ont déménagé au moment où elles se sont retrouvées seules avec leurs enfants, ont un niveau d'information plus important notamment concernant les dispositifs qui offrent la possibilité d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer. **72%** des familles qui les connaissent ont déménagé. Par contre, qu'elles aient changé de logement ou non n'a pas d'incidence sur leur connaissance des aides pour payer le loyer ou les charges en cas de difficultés.

## Connaissance des dispositifs d'aides

Type d'aide	Part des familles franc-comtoises qui les connaissent (en%)	Part des familles franc-comtoises qui ne les connaissent pas (en %)	Ne sait pas	Non répondants	Total
<b>Aides pour payer loyers et charges en cas de difficultés financières</b>	<b>22</b>	<b>67</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
<b>Dispositifs qui permettent d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer</b>	<b>24</b>	<b>64</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 22% des familles monoparentales connaissent les aides auxquelles elles peuvent faire appel en cas de difficultés financières pour payer charges et loyer.

Les dispositifs d'aide pour garantir le paiement des charges et loyers ne sont pas plus connus par les personnes qui ont déjà rencontré des difficultés à conserver leur logement. **27%** des monoparents qui ont rencontrés des difficultés les connaissent contre **23%** qui n'en ont jamais eu.

### Part des familles monoparentales franc-comtoises locataires de leur logement qui connaissent les aides pour payer le loyer ou les charges en cas de difficultés financières selon le secteur de location (en%)

	Secteur HLM	Secteur privé
<b>Familles connaissant ces aides</b>	25	19
<b>Familles ne connaissant pas ces aides</b>	65	72
<b>Ne savent pas</b>	8	7
<b>Non répondant</b>	2	2
<b>Total</b>	100	100

Note de lecture : 25% des locataires du secteur HLM connaissent les aides en cas de difficultés pour payer les charges et loyers

### Part des familles monoparentales franc-comtoises locataires de leur logement qui connaissent les aides pour accéder à un logement selon le secteur de location (en%)

	Secteur HLM	Secteur privé
<b>Familles connaissant ces aides</b>	30	28
<b>Familles ne connaissant pas ces aides</b>	62	66
<b>Ne savent pas</b>	6	5
<b>Non répondant</b>	2	1
<b>Total</b>	100	100

Note de lecture : 30% des locataires du secteur HLM connaissent les aides en cas de difficultés pour accéder à un logement

## 6. Emploi et revenus

### 6.1. Emploi et familles monoparentales

#### 6.1.1. Les monoparents actifs

**70%** des parents franc-comtois vivant seuls avec leurs enfants exercent une activité professionnelle. **2%** bénéficient d'un congé parental. Les monoparents belfortains sont moins nombreux à avoir un emploi que leurs homologues des autres départements. Dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône le taux d'activité est proche de la moyenne régionale.

Les hommes (**71%**) et les femmes (**70%**) ont un taux d'activité similaire.

L'âge des enfants n'offre pas aux parents les mêmes chances d'avoir une activité professionnelle. Les parents qui ont en charge des enfants en bas âge sont moins actifs que les autres. Que ce soit à l'échelle régionale ou départementale.

#### Part des monoparents exerçant une activité dans les départements de Franche-Comté (en %)

	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
<b>Part des monoparents actifs</b>	69	74	71	64	70

Note de lecture : 69% des monoparents du Doubs sont actifs

#### Part des monoparents francs-comtois exerçant une activité selon l'âge de leurs enfants (en %)

Activité du monoparent	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans	18-24 ans	Plus de 24 ans
<b>En activité</b>	42	62	76	73	71	51
<b>Sans activité</b>	48	33	23	27	28	29
<b>En congé parental</b>	10	4	1	0	0	0
<b>Non répondants</b>	0	1	0	0	1	0
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : 42% des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans exercent une activité professionnelle.

#### Catégories socio-professionnelles des monoparents francs-comtois selon leur sexe (en %)

Catégories socio-professionnelles	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
<b>Agriculteur</b>	2	0	0
<b>Artisan, commerçant, chef d'entreprise</b>	3	1	2
<b>Cadre ou profession intellectuelle supérieure</b>	2	3	2
<b>Profession intermédiaire</b>	10	11	9
<b>Employé</b>	34	46	49
<b>Ouvrier</b>	16	6	5
<b>Etudiant</b>	0	1	1
<b>Stagiaire non rémunéré</b>	0	0	0
<b>Chômeur</b>	12	13	13
<b>Retraite</b>	4	1	1
<b>Au foyer</b>	7	10	10
<b>Autres</b>	5	4	5
<b>Non répondants</b>	6	3	3
<b>Total</b>	100	100	100

Note de lecture : 2 % des monoparents de sexe masculin sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise  
Par ailleurs, 2 % des monoparents sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise

## 6.1.2. Temps de travail des monoparents

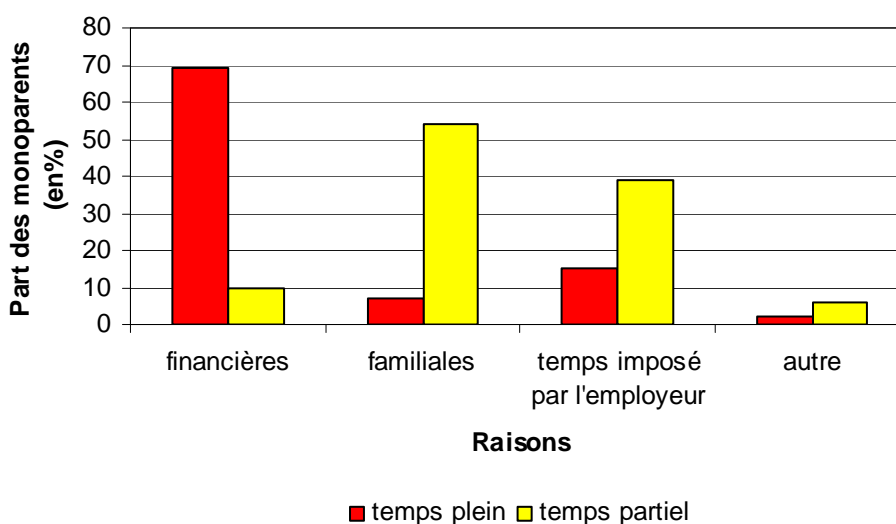
Parmi, les monoparents exerçant une activité professionnelle, **69%** travaillent à temps plein et **31%** à temps partiel. (On ne connaît pas la durée du travail pour les personnes qui sont à temps partiel, ils sont peu nombreux à l'avoir précisé.).

**81%** des hommes travaillent à temps complet contre **66%** des femmes.

Les raisons qui ont poussé les monoparents à choisir leur temps de travail varient selon la durée de ce dernier. L'aspect financier est la principale motivation des monoparents pour travailler à temps plein.

A contrario, la moitié des personnes à temps partiel, ont choisi ce temps pour s'occuper de leur famille. Pour plus d'un tiers, ce temps de travail est imposé par l'employeur.

### Raisons pour lesquelles les monoparents actifs ont choisi leurs temps de travail



### 6.1.3. L'entrée dans la vie active des monoparents.

Parmi les actifs ayant un emploi, **69%** des monoparents exerçaient déjà une activité professionnelle avant de vivre seul au quotidien avec leurs enfants. La monoparentalité a cependant conduit **23 %** des actifs actuels à travailler puisque **9%** ont trouvé un emploi l'année où ils se sont retrouvés dans cette situation et **14%** dans les années qui ont suivi.

### 6.1.4. La non activité des monoparents.

**92%** des monoparents qui ne travaillent pas aujourd'hui ont déjà exercé une activité professionnelle. Seul, **7%** d'entre eux n'ont jamais travaillé.

Pour **46%** des inactifs, la fin de leur contrat de travail est à l'origine de cette situation. Mais **33%** ont cessé leur activité pour s'occuper de leurs enfants. On n'observe aucune différence entre les départements.



## Raisons évoquées par les monoparents francs-comtois justifiant leur non-activité (en%)

Raisons	Part des monoparents
<b>Fin de leur contrat de travail ou licenciement</b>	46
<b>Education et garde des enfants</b>	33
<b>Problèmes familiaux</b>	9
<b>Maladie</b>	13
<b>Départ en retraite</b>	4
<b>Changement de lieu de résidence</b>	1
<b>Autres</b>	10
<b>Non répondants</b>	2

Note de lecture : 46% des monoparents n'exercent plus d'activité professionnelle depuis la fin de leur contrat de travail (CDD, licenciement)

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

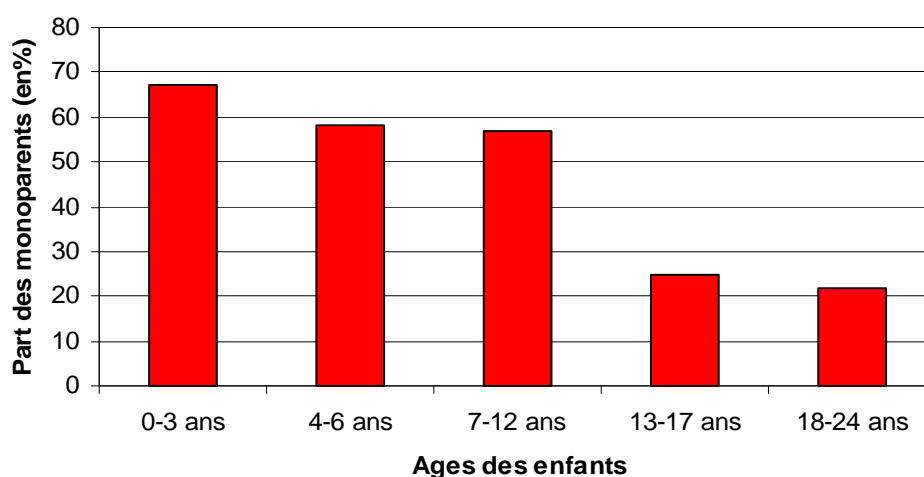
### 6.1.4.1. La garde des enfants, un frein à l'emploi

**45%** des monoparents qui ne travaillent pas actuellement considèrent la garde des enfants comme un frein à leur insertion professionnelle. Lorsque les parents ont à charge des enfants âgés de moins de 13 ans, plus de **la moitié** estime que la garde est un obstacle à l'emploi. Les raisons pour lesquelles la garde est qualifiée ainsi sont : la lourdeur des frais et le manque de structure d'accueil. En effet, **84%** des monoparents qui ne travaillent pas pour garder leurs enfants ont choisi cette option pour éviter ces dépenses et **36%** pour répondre au manque de structures d'accueil.

L'entrée au collège des enfants permet aux monoparents d'exercer plus facilement une activité professionnelle.

Ces freins ne sont pas spécifiques à un département.

**Part des monoparents inactifs qui ont des enfants âgés de ... pour qui leur garde est un frein à l'emploi (en%)**



## 6.2. Possibilités de déplacement des familles

La fragilité financière des familles monoparentales conditionne la mobilité de ces dernières, **17 %** d'entre elles disent ne pas pouvoir se déplacer facilement et **17%** ne possèdent pas de voiture. En effet, **38%** des monoparents qui ne travaillent pas ne peuvent pas se déplacer dans les meilleures conditions contre **8%** qui travaillent. D'ailleurs, **47%** des personnes qui perçoivent le RMI et **36%** des personnes qui reçoivent l'API ont des difficultés pour se déplacer.

## 6.3. Les revenus des familles monoparentales

### 6.3.1. Le niveau de revenu

Pour la moitié des familles monoparentales, le niveau de ressources mensuelles ne dépasse pas le SMIC. **50%** des familles perçoivent moins de 1068 € par mois. **75%** des monoparents qui ne travaillent pas ont ce même niveau de revenu.

Le niveau de vie est quasiment identique dans les quatre départements.

#### Niveau des ressources des familles monoparentales en Franche Comté (part des familles en %)

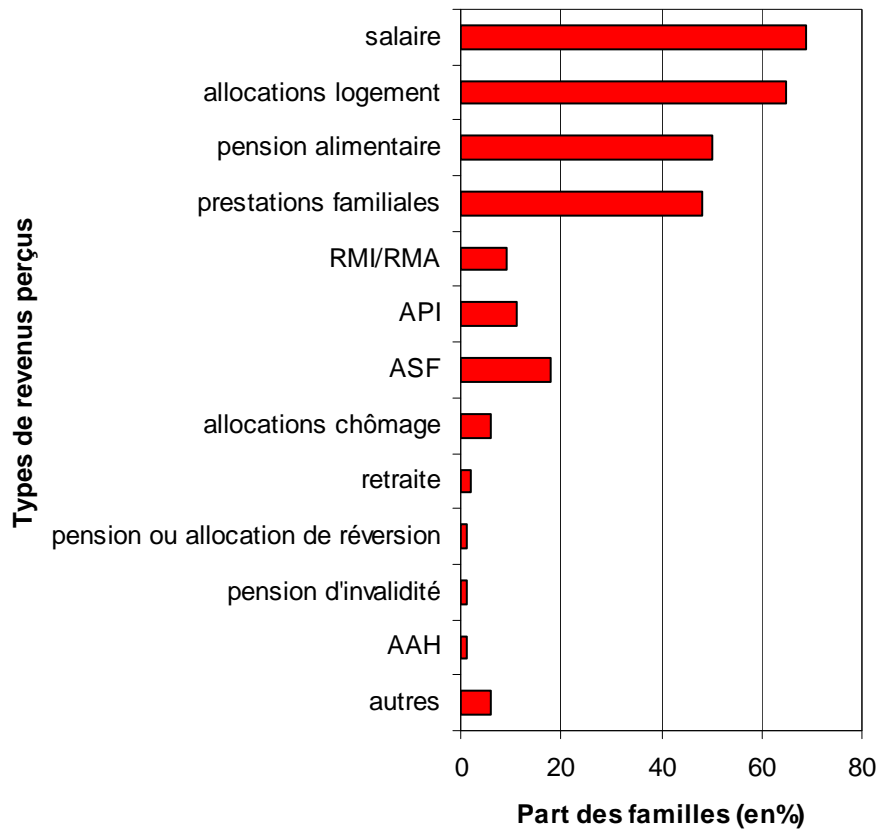
Niveau de revenus	Niveau de revenu de l'ensemble des monoparents	Revenus des familles selon leur activité professionnelle	
		Monoparents qui ne travaillent pas	Monoparents qui travaillent
Moins de 763 €	20	48	8
De 763 à 1068 €	30	32	28
De 1069 € à 1525 €	33	13	42
De 1526 € à 2287 €	12	3	16
De 2288 € à 3049 €	2	0	3
Plus de 3049 €	1	0	2
Non répondant	1	0	3
Total	100	100	100

Note de lecture : 48% des monoparents qui ne travaillent pas ont un revenu inférieur à 763 €

### 6.3.2. Type de revenus perçus par les monoparents

La principale source de revenus des familles monoparentales est le salaire (**69%**). A cela s'ajoutent les aides publiques. **65%** perçoivent une allocation logement et **50%** des prestations familiales. **48%** d'entre elles sont destinataires d'une pension alimentaire. La dissolution du mariage garanti la perception de la pension alimentaire puisque **63%** des bénéficiaires sont divorcés.

## Types de revenus perçus par les familles monoparentales



## Types de revenus perçus par les monoparents francs-comtois selon leur activité professionnelle (en%)

	Monoparents exerçant une activité professionnelle	Monoparents sans activité professionnelle
<b>Salaire</b>	100	0
<b>Pension alimentaire</b>	54	36
<b>Prestations familiales</b>	51	48
<b>RMI/RMA</b>	1	26
<b>API</b>	5	23
<b>ASF</b>	16	22
<b>Allocation chômage</b>	0	18
<b>Retraite</b>	1	5
<b>Pension et allocation de réversion</b>	1	2
<b>Pension invalidité</b>	0	2
<b>AAH</b>	0	4
<b>Autre</b>	3	12

Note de lecture : 100% des monoparents qui exercent une activité professionnelle perçoivent un salaire  
 Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Seuls 7% des monoparents franc-comtois ont pour seules ressources leur salaire.  
16% des familles vivent avec pour seuls revenus, des transferts sociaux.

### Répartition des monoparents francs-comtois selon le type de ressources qu'ils ont (en%)

Types de ressources	Part des familles monoparentales
Salaire seulement	7
Transferts sociaux seulement	16
Autres types de revenus seulement	0
Salaire et transferts sociaux	25
Salaire et autres types de revenus	8
Transferts sociaux et autres types de revenus	13
Salaire, transferts sociaux et autres types de revenus	30

Note de lecture : 7% des familles monoparentales ont pour seules ressources un salaire.

### 6.3.3. Difficultés financières rencontrées par les monoparents

Seuls **9%** des monoparents ne rencontrent jamais de difficultés financières pour assurer leurs dépenses courantes. **50%** en rencontrent quelquefois. Mais **40%** des familles monoparentales ont souvent des soucis budgétaires.

La perception d'un salaire ne permet pas toujours aux familles d'assurer leurs dépenses courantes. Parmi, les monoparents qui perçoivent un salaire, **36%** d'entre eux ont souvent des soucis financiers et **53%** d'entre eux en ont quelquefois.

### Fréquence des difficultés rencontrées par les monoparents francs-comtois pour assurer leurs dépenses courantes. (part en %)

Niveau de revenus	Fréquence des difficultés				Total
	Jamais	Quelquefois	Souvent	Non répondants	
Moins de 763 €	3	37	59	1	100
De 763 € à 1068 €	4	47	48	1	100
De 1069 € à 1525 €	10	57	31	1	100
De 1526 € à 2287 €	18	61	20	0	100
De 2288 € à 3049 €	29	58	13	0	100
Plus de 3049 €	58	42	0	0	100

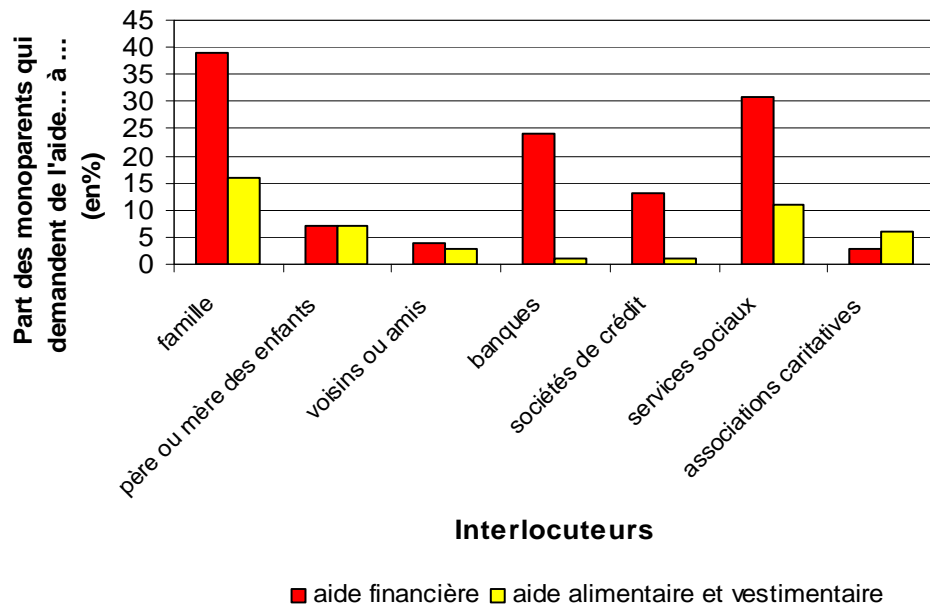
Note de lecture : 4 % des monoparents qui ont un niveau de revenu mensuel inférieur à 763 € ne rencontrent jamais de difficultés pour assurer leurs dépenses courantes

Pour pallier à ces difficultés **69%** des monoparents ont déjà demandé une aide financière à leur entourage et **33%** une aide alimentaire ou vestimentaire. De plus, **29%** ont déjà demandé une aide financière et alimentaire.

**39%** des monoparents font appel à leur famille pour les aider financièrement, mais elles sont aussi **31%** à faire appel à un service social.

Ces difficultés sont vécues dans les mêmes proportions dans les différents départements de la région.

## Personnes que les monoparents sollicitent pour les aider à assurer leurs dépenses courantes



## Bibliographie

Olivier DAVID, Laurence EYDOUX, Anne OUALLET, Raymonde SECHET, Les familles monoparentales : une perspective internationale, **L'e-ssentiel, CNAF** 2003, n°15

Anne DAGUERRE, Corinne NATIVEL, Les maternités précoces au sein des pays de l'OCDE, **L'e-ssentiel, CNAF** 2004, n°22

Florent MAIRE, Plus de familles monoparentales moins de familles nombreuses, **L'essentiel, INSEE Franche-Comté**, 2001, n°50

Elisabeth ALGAVA, Marie AVENEL, Les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API), **Etudes et Résultats, DREES** 2001, n°112

Elisabeth ALGAVA, Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, **Etudes et Résultats, DREES** 2003, n°218

**Rapport statistique, Secours Catholique** 2002

Paul ACHAMBAULT, Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? **Population et Sociétés, INED** 2002, n°379

La résidence en alternance, synthèse de l'enquête du Ministère de la Justice, **UNAF** 2004